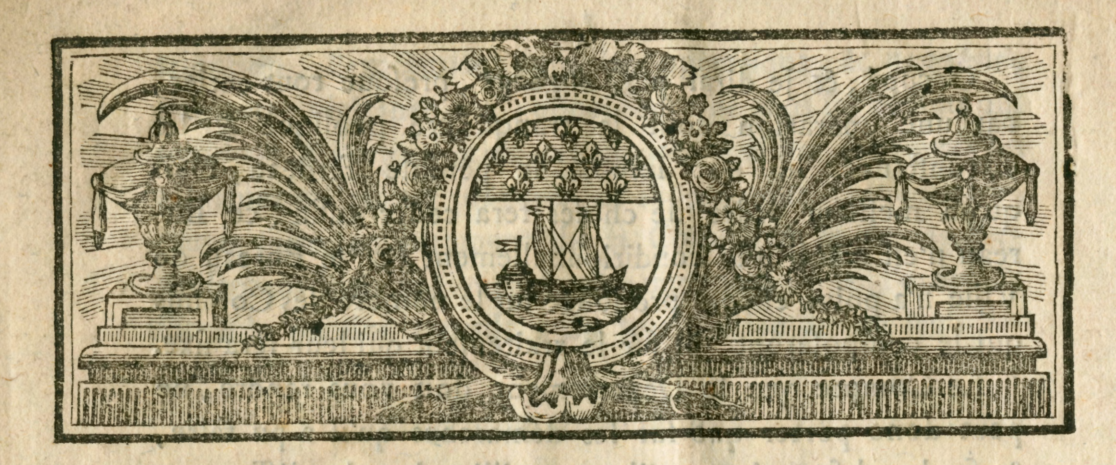


COMPTE RENDU
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES REPRÉSENTANS
DE LA COMMUNE DE PARIS,

Le huit Février 1790,

PAR M. BROUSSE DESFAUCHERETS, Lieutenant de Maire au Département des Etabliſſemens-Publics.

LE DÉPARTEMENT DES ÉTABLISSEMENS-PUBLICS, chargé d'une ſimple ſurveillance dans les Adminiſtrations que vous lui avez déſignées, n'a aucune recette à exercer, & d'autres dépenſes à faire que celle qu'exige le Bureau qui y eſt attaché.

Occupé, & je dirai plus engorgé, presque tout entier, par une opération dont la tranquillité publique & les circonstances lui ont imposé le pénible fardeau, mais qu'un meilleur ordre de choses fera cesser enfin, ce Bureau n'est établi que conditionnellement, & le Bureau de Ville n'a point encore prononcé sur le nombre des Commis qui le composeront, ni sur le traitement qui leur sera fixé.

Le Compte que le Département doit vous rendre, ne peut donc porter que sur les démarches qu'il a pu faire, & sur les observations qu'il a recueillies dans les differentes Administrations dont vous lui avez confié l'inspection.

Ces Etablissemens, distribués dans la Ville, qui appartiennent vraiment à la Commune, & auroient dû lui appartenir toujours, ont, jusqu'à présent, été fermés pour elle, par les évocations, les attributions, les priviléges, tous ces actes enfin dont la forme & le nom même vont être éteints pour jamais; mais, accoutumés à leur régime, attachés à leurs habitudes, & à ce pouvoir qu'ils exerçoient sous la garantie de titres aussi bons qu'ils pouvoient l'être alors, il a fallu que la raison s'y introduisît, & que la justice fît entendre sa voix dans des lieux où l'on n'avoit entendu encore que celle de l'autorité. Il a fallu concilier l'intérêt général avec l'intérêt particulier, & établir les droits de la Commune, sans détruire ceux qui reposoient sur l'autorité des Loix, & sur le respect qu'on leur doit, lorsque rien ne les a détruites.

Aussi, Mandataires provisoires de votre autorité, & dépositaires de votre confiance, nous n'avons pu que repousser les abus du moment, veiller au maintien des Propriétés, à l'exécution des Réglemens, établir l'égalité dans la dif-

tribution, l'exactitude dans les opérations, & acquérir, par notre vigilance, la connoiſſance de tous les défauts qui tenoient à l'organiſation principale, méditer ſur toutes les réformes utiles, en préparer les Projets pour les ſoumettre, par la ſuite, au jugement de la Commune & de ſes Repréſentans, & indiquer les changemens que l'ordre & l'intérêt publics attendent de leur Juſtice & de leur Sageſſe.

COLLÉGES.

Les Colléges & les Penſions ſur leſquels nous avons pris des renſeignemens, ſoumis à des Droits, à des Priviléges de toute eſpéce, régis par diverſes Autorités, qui ſe combattent, ſe nuiſent & s'oppoſent à cette harmonie ſi néceſſaire au bien public, nous ont paru mériter les premiers ſoins de tout Adminiſtrateur ſage, qui, dans l'Education de la Jeuneſſe, voit le principe de tous les biens & le garant du bonheur de la Génération future. L'Expérience & la Réflexion nous inſtruiſent quelle influence a ſur l'avenir l'emploi de ces premiers momens, où les ſens, encore neufs, l'imagination flexible & les paſſions naiſſantes ont beſoin d'être dirigés; de ces premiers momens perdus aujourd'hui dans une étude dont on ne préſente que l'aridité, dans la connoiſſance d'une Langue pour laquelle on conſume huit ou neuf des années les plus précieuſes de la vie. Elles nous apprennent que d'abus regnent dans ces Maiſons publiques, où l'on entaſſe les enfans, plutôt pour s'en débarraſſer que pour les inſtruire; d'où l'on ne ſort qu'avec le dégoût de l'étude, l'amour de l'indépendance, & où l'on n'a bien ſu que ce que l'on devoit ignorer. Per-

fectioner à-la-fois l'Education phyſique & morale, aſſurer les mœurs & la ſanté des enfans, préſenter à leur eſprit la Science qui les flatte le plus, ſeconder leurs goûts, diriger leurs inclinations & leurs ſentimens, former des hommes & des Citoyens, acquérir enfin ſur la reconnoiſſance de la génération ſuivante les plus grands droits; voilà, Meſſieurs, les bienfaits qui vous ſont réſervés; voilà les réformes heureuſes que vous laiſſe l'etat actuel des Colléges, & de toutes les Maiſons établies pour l'Education.

CAISSE D'ESCOMPTE.

LA Caiſſe d'Eſcompte, reſtreinte dans les loix de ſa première origine, ne préſente qu'une Société de Citoyens qui offroient leur crédit & leurs Billets, & dont les ſuccès & la durée repoſoient ſur la confiance. Le cours des événemens, & la force des circonſtances ont tellement lié ſa ſituation à la Choſe publique qu'elle a ceſſé d'être une Banque particulière. Ses engagemens, ſes Billets qui ont ſervi de ſupplément au Numéraire, les ſecours qu'elle a procurés à l'Etat, ont mis les fortunes & l'exiſtence des Citoyens, dans un rapport ſi direct avec elle, que l'Aſſemblée Nationale s'en eſt occupée, & qu'elle a été l'objet de pluſieurs de ſes Décrets. Au moment où elle a été compriſe au nombre des Etabliſſemens publics, le Département croyoit que ſa fonction ſeroit réduite à une ſurveillance purement officielle. Le Département de la Police, effrayé de la foule de ceux qui ſe raſſembloient à la porte de la Caiſſe, qui y paſſoient des nuits entières, & dont l'affluence, augmentant tous les jours, portoit la crainte dans les eſprits, crut devoir reporter, dans des Bureaux, la diſtribution

journalière des numéros, & se soulager de l'embarras qu'il redoutoit, en en chargeant un autre. Sans doute, l'espèce de rapport des Etablissemens-Publics avec la Caisse d'Escompte, fixa son choix, & un Projet fut proposé pour donner cette opération à ce Département. A la première lecture, j'en fis sentir tous les inconvéniens, les dangers qu'il présentoit, & les retards affligeans qu'il alloit faire naître. Je demandai qu'on m'épargnât une besogne pénible, fastidieuse, dont le résultat seroit de chagriner tout le monde, & de n'obliger personne. Je fis voir que c'étoit rendre, en quelque sorte, la Municipalité complice des suspensions forcées de la Caisse d'Escompte, & je demandai, avant de rien arrêter, une explication préliminaire. La Proclamation fit la réponse. Instruit par les lettres que je reçus le soir même, que c'étoit à moi que le Public devoit s'adresser, voyant que toutes les réclamations étoient inutiles, & qu'un refus pouvoit être nuisible à la tranquillité publique, je me livrai à ce travail où je ne voyois qu'une source de peines & de dégoûts. Mais, instruit par votre exemple, ayant appris parmi vous que le premier devoir d'un Citoyen est de se dévouer à la chose publique, j'ai cru que je devois céder, puisque je n'avois que mon repos & mon intérêt personnel à sacrifier.

Les premiers jours, où le défaut de concurrence & l'ignorance de la plupart des Citoyens donnoient aux paiemens une grande rapidité, me valurent des éloges & des remercîmens auxquels je n'avois aucun droit. Bientôt la multitude des demandes & des lettres retardant la correspondance & la délivrance des numéros, l'impatience engendra les plaintes, & de tous côtés s'élevèrent des

murmures naturels à des Créanciers, qui, porteurs d'un billet à vue, sont obligés, pour être payés, d'attendre leur tour pendant plus de quarante jours.

Sans doute, si le besoin seul dictoit les demandes, la répartition journalière des trois cents numéros suffiroit pour l'appaiser, & les Demandeurs n'éprouveroient pas un intervalle si fatiguant entre leur lettre & la réponse. Mais la méfiance qui augmente toujours la disette, l'avidité qui s'empresse d'en profiter, tous les motifs, tous les intérêts que produisent les circonstances où nous sommes, ont encore conspiré à multiplier la foule qui se présente chaque jour. On a emprunté les noms de tous ceux sur qui on avoit quelque crédit & quelque pouvoir, pour envahir le plus d'argent qu'il étoit possible. Nous avons des déclarations signées par des Citoyens qui attestent qu'ils n'ont jamais écrit ni signé la lettre qu'on avoit apportée au Bureau, qui étoit cependant souscrite de leur nom & de leur adresse exacte; d'autres ont répondu qu'ils n'avoient jamais rien demandé, d'autres ont poussé la délicatesse, jusqu'à convenir, qu'ils avoient cédé aux sollicitations de l'amitié & prié, en avouant leur foiblesse, qu'on n'eut aucun égard à leur demande. Des piéges de toute nature sont tendus à notre crédulité, & ont exigé l'exécution rigoureuse des formalités, qu'imposoit l'Ordonnance. Des paiemens que rendent sacrés le repos & la sûreté de la Ville, ont encore accru l'embarras. Il a fallu fournir aux salaires des Ouvriers employés dans les Atteliers publics, & qui montant à près de neuf mille par jour, ne peuvent recevoir que de l'argent. Il a fallu fournir au prêt de la Garde-Nationale qui, ne recevant du Trésor-Public que des Billets,

ne peut en faire la diſtribution partielle, ou conſentir à l'eſcompte honteux que l'avarice à mis ſur l'argent. Il a fallu ſoutenir les Subſiſtances, alimenter la Caiſſe de Poiſſy, dont les paiemens aſſûrent les proviſions de la Capitale, & qui ne peut acquiter qu'en écus les Beſtiaux qu'elle achéte. Toutes les Manufactures qui, dans ces temps d'inertie, ont conſervé leurs Ouvriers, & ſont obligées de les payer en détail, tous ces Citoyens qui, dans leurs Atteliers, ou dans leurs Entrepriſes, employent des bras, & rendent au Public un ſervice ſi eſſentiel, ont dû trouver dans la ſomme que paye la Caiſſe, les ſecours néceſſaires pour ſoutenir leur Commerce, & l'activité de leurs Ouvriers. Ces dettes reſpectables ont du paſſer les premières, & nous avons penſé que la juſtice & la prudence nous en faiſoient également la Loi. Auſſi, Meſſieurs, oſons-nous nous flatter qu'aucun Entrepreneur d'Attelier, ou chef d'Ouvriers, n'a encore formé de plaintes, & ceux qui ſe ſont préſentés avec le certificat de leur Diſtrict, qui aſſûre leurs beſoins, ont reçu les ſecours qu'ils demandoient, & fait les arrangemens qu'exigeoit leur ſituation. Ces facilités ont augmenté les demandes, & ſans doute prolongé les retards; mais ce qui ne plaira peut être pas à tout le monde, vos Atteliers ſont tranquilles & ſoudoyés; vos Soldats ſont ſatisfaits; vos Subſiſtances aſſurées; vos Manufactures ont toute l'activité qu'elles peuvent avoir, & les Entrepreneurs gardent & entretiennent un nombre d'Ouvriers, que le défaut de conſommation, & la rareté du Numéraire les forceroient de renvoyer, & de livrer à la misère qui peut tout entreprendre, & à qui on peut tout conſeiller.

BOURSE.

A la Bourſe étoient, jadis, attachés un Commiſſaire au Châtelet, & un Inſpecteur de Police; ſes Gardes, au nombre de quatre, ayant à leur tête un Commandant, veilloient à ſa ſûreté. Ayant acquis, par l'habitude, la connoiſſance de tous ceux qui la fréquentent, ils exerçoient auſſi les fonctions d'Huiſſiers, éloignoient ceux qui en ſont bannis par les Ordonnances, indiquoient au Public les Agens-de-Change auxquels ils pouvoient avoir à faire, ou les avertiſſoient quand ils étoient demandés. Les événemens ayant écarté le Commiſſaire & l'Inſpecteur de Police, le Diſtrict des Filles-S.-Thomas a aſſuré, de concert avec un Commiſſaire nommé par la Commune, la tranquillité de cet Etabliſſement, juſqu'au moment où le Département, en ayant été chargé par le plan proviſoire, a rempli ſes fonctions. Conformément aux Lettres-Patentes qui ont créé la Bourſe, ſon premier ſoin a été de conſtituer les Gardes néceſſaires pour ſa ſûreté. Le traitement de ceux qui y étoient, non compris celui du Commiſſaire qu'on y avoit placé, montoit à 5,000 liv. Les appointemens du Commandant, le Brigadier & les trois Gardes qui y ſont aujourd'hui, ne montent qu'à 4,000. Et ſous l'inſpection gratuite de l'Adminiſtrateur Municipal, cet Etabliſſement jouit d'une paix & d'une tranquillité qu'il goûtoit rarement, & qu'a ramené une Adminiſtration fraternelle, qui n'a de guide que la juſtice, & de principe que l'égalité.

POSTES.

POSTES.

Dès le mois de Juillet, la Commune avoit chargé quatre Electeurs de veiller à l'exactitude & au secret des Postes; après quatre mois d'un service assidu, le Département à qui cette inspection étoit confiée, a pris leur place, & les a soulagés de ce pénible devoir; différens abus ont frappé les yeux de vos Administrateurs, les contestations continuelles entre les Fermiers Généraux, & les Régisseurs des Postes donnent lieu à des plaintes & à des infractions journalières. Les Fermiers, Défenseurs des droits du Roi, accusent les Couriers de faire la contrebande, & veulent soumettre à leur visite jusqu'aux malles qui contiennent les lettres, & qui doivent être l'asyle inviolable de la confiance publique. Les Couriers défendus par le respect qu'on doit aux dépêches, cherchent à en abuser; de ce combat perpétuel, sont résultés souvent des actes de violence qui nous ont été denoncés, & dont nous avons demandé justice. La répétition de ces fautes nous avoit engagé, M. Beaufils & moi, à proposer un Réglement où, en conciliant tous les intérêts, on prévenoit tous les dangers, on annéantissoit tous les prétextes, & on offroit, à la confiance publique, un garant certain de l'exactitude du service. M. le Maire l'avoit approuvé; mais à ces vues sages on a opposé l'autorité, les droits d'une place dont on ne devoit compte qu'à la Nation. On a fait valoir le service des Postes qui appartient à la Nation entière, & ne doit avoir d'Inspecteur que ceux qu'elle a choisis; & prétendant que la Commune de Paris n'avoit d'autres droits sur la Poste que la Commune de toutes les autres Villes,

à force de délais, d'examen & de discussion, on a laissé ce Réglement encore sans réponse, & rendu l'inspection de vos Délégués absolument infructueuse. L'Assemblée Nationale déterminera sans doute quel régime sera prescrit à cette Administration dont l'exactitude est si intéressante pour tous les Citoyens. Ses rapports avec tout le Royaume seront bien établis, ses revenus versés dans le Trésor public; mais on a peine à penser qu'elle refuse à la Municipalité de la Ville, où sera fixé le centre de la correspondance, une inspection salutaire qui assûre à tous les Sujets de l'Empire cette exactitude & ce secret tant de fois violés, qui est l'objet de tous les vœux, & le garant de la Liberté.

Un autre abus demandoit encore les soins de la Municipalité. Lorsque la politique assûroit ses succès sur son adresse à surprendre les secrets, & levoit, avec art, le cachet qui devoit les faire respecter, toutes les lettres arrivant de l'Etranger, ou qui lui étoient destinées, étoient soumises à une lecture intérieure; le tems nécessaire pour faire cet espionage avoit fait instituer la Loi qui bornoit à dix heures la possibilité de faire affranchir ces lettres, dont le plus grand nombre ne part que sous cette condition. Le commerce, les affaires, le public en souffroient, & il nous avoit paru très-utile pour tous, puisque cet examen & le cabinet qui étoit établi pour le faire n'existoient plus, que cette gêne fût aussi détruite, en rétablissant, pour ces dépêches, l'avantage dont jouissent toutes les autres, en reculant la possibilité d'affranchir, jusqu'à une heure avant le départ du Courier, nous donnions de grandes facilités à la correspondance; nous rendions au

Commerce un tems précieux pour ſes opérations, que cet obſtacle peut retarder de trois ou quatre jours, & même davantage. Nous avons ſollicité cette juſtice ; nous avons préſenté un Réglement pour l'établir ; auſſi malheureux dans cette tentative que dans la première, nous n'avons eu d'autres reſſources que d'attendre de nouveaux Pouvoirs, & le moment où l'Adminiſtration des Poſtes fixée par l'Aſſemblée Nationale n'auroit plus à oppoſer à la raiſon la force des anciennes Loix, & l'autorité de ſes vieux Réglemens.

MESSAGERIES.

Il n'en a pas été de même aux Meſſageries, & cette Adminiſtration a accueilli, avec empreſſement, des Officiers Municipaux qui, garans de ſa geſtion envers le Public, pourroient prévenir bien des maux, & applanir les difficultés nombreuſes, qui naiſſent des détails dont elle eſt chargée.

CORPS ET COMMUNAUTÉS.

Les Corps & Communautés enlevés à l'inſpection Municipale, par les évocations & les attributions, languiſſent depuis ſix mois, dans l'inaction où les ont jetté les circonſtances, & dans l'incertitude du pouvoir qui doit les diriger.

Leur embarras s'augmente par l'ignorance de l'avenir. Seront-ils ſupprimés ? ſeront-ils conſervés ? Ce doute a ſuſpendu & leur activité & leur revenu ; d'un autre côté, ſoumis à des autoriſations pour leur adminiſtration, ne ſachant à qui les demander, le déſordre s'eſt accru par le

temps ; &, s'il favorise la mauvaise-foi, il fatigue la probité. Plusieurs nous ont présenté des Mémoires, & ont sollicité notre appui ; nous avons demandé des renseignemens, & nous avons appris qu'un Arrêt du Conseil avoit ordonné le dépôt de tous leurs Papiers au Contrôle général. Nous avons réclamé contre ces formes secrettes & illégales, qui s'opposoient aux Droits des Municipalités, établies déjà par l'Assemblée Nationale. Monseigneur le Garde des Seaux, en nous donnant Copie de cet Arrêt, nous a fait voir qu'il n'étoit qu'un Acte conservatoire, qu'il n'avoit été rendu que pour séparer des Papiers appartenans aux Communautés de Paris, ceux des Provinces qu'une attribution particulière avoit entassés dans les mêmes Bureaux. Nous avons demandé la distraction ; on y travaille ; &, sans la confusion qu'a opéré le mélange successif de toutes les affaires, l'Inventaire seroit terminé ; & vos Administrateurs provisoires seroient en possession de tous les Papiers qui appartiennent à cette Administration, qui fut de tout temps le bien de la Commune, & qu'elle doit exercer pour l'avantage général.

MONT-DE-PIÉTÉ.

A L'INSTANT où le Mont-de-Piété fut remis sous notre inspection, un orage redoutable le menaçoit ; les promesses de la Reine, exagérées dans des Journaux, sembloient assûrer à ceux qui y avoient des Gages au-dessous de 24 liv., qu'on leur en feroit la restitution gratuite. Abusée par cet Engagement, la foule s'y précipitoit ; & le Public exigeoit comme un droit, ce qui n'étoit qu'une espérance. Cette restitution, en la faisant totale, eût été l'objet de 3 mil-

lions ; & Sa Majesté ne pouvoit y consentir sans injustice. Elle ne pouvoit prendre sur le Trésor, qui est la propriété de la Nation, le prix d'une faveur dont n'auroit joui qu'une partie de ses Sujets. Son équité a mis des bornes à sa bienfaisance ; &, prenant ces sacrifices sur ses dépenses personnelles, elle a été forcée de la fixer à 300,000 liv. ; une égale répartition s'en est faite dans les 60 Districts de Paris ; & les Hardes seules, tant d'hiver que d'été, mises en gage au Mont-de-Piété, formant une somme de 1,500,000 liv., il a fallu qu'un choix sévère, & des conditions rigoureuses assurassent du moins ces bienfaits aux véritables besoins. Plusieurs Districts ont déjà completté les 5000 liv. qui forment la somme pour laquelle ils avoient droit de donner des Certificats ; quelques-uns restent encore à remplir ; &, quand ils le seront tous, nous les inviterons à vouloir bien nous envoyer chacun un Commissaire, afin qu'il vérifient, en commun, & la justice de la distribution, & la totalité de la répartition.

Un autre objet qui intéresse, à-la-fois, un grand nombre de Citoyens, & cet établissement exige que nous réclamions votre attention, & que je sollicite votre décision. Plusieurs particuliers avoient déposé des fusils, pour gage du prêt que leur avoit fait le Mont-de-Piété, des Ouvriers même pressés par le besoin, avoient usé de cette ressource, & engagé des armes qui étoient leur ouvrage. Les uns garnis en argent étoient d'un prix considérable, & répondoient d'une somme assez forte ; les autres, dont le travail étoit soigné, n'avoient point encore servi. Dans ce temps où le besoin de la défense commune, & la rareté des armes imposoient la loi d'en chercher dans tous les Magasins

qui pouvoient en contenir, où la première Propriété étoit celle de notre Liberté, plusieurs Districts vinrent exiger du Mont-de-Piété la remise des fusils qu'il pouvoit contenir. Empressé de secourir les Habitans de Paris, qu'environnoient tous les dangers, mais Dépositaire des Effets qui lui étoient confiés, le Directeur, pour concilier son désir & sa prudence, demanda un ordre de la Ville, qui fit sa justification, & les reconnoissances des Districts à qui ces fusils furent remis. L'Hôtel-de-Ville, le 14 Juillet, donna un Ordre pour faire délivrer toutes ces armes, & s'engagea à en tenir compte. Six Districts, suivant leur Récépissé, en enleverent 248. Confiés successivement à tous les Citoyens qui s'enrôloient sous les Drapeaux de la Patrie ; &, passant de mains en mains, ces fusils restèrent longtemps dans ces différens Districts, sans être réclamés. Lorsque nos Bataillons ont été fournis d'armes par l'organisation de la Garde Nationale & les bienfaits du Roi ; lorsque votre courage, vainqueur de tous les événemens, a dispersé nos ennemis & ramené la tranquillité, les Propriétaires sont sortis du silence, où les avoit retenu l'intérêt public, & ont réclamé leurs armes. Un nouvel envoi de fusils les a rendus plus pressans ; & ils ont fait valoir des droits que rendoient respectables leur longue patience & l'abandon momentané de leur Propriété. Touchés de leurs justes demandes, nous avons écrit aux différens Districts pour qui on avoit disposé des fusils qui étoient le gage de leur emprunt ; nous avons intéressé leur Patriotisme à une restitution qu'aucune raison ne pouvoit plus retarder. Un Employé du Mont-de-Piété a été chargé de suivre ces recouvremens ; mais, Messieurs, malgré son zéle, ses in-

ſtances & ſon activité, il n'a pu, ſur les 248 fuſils qu'il cherchoit, s'en procurer que 113; enſorte qu'il en reſte encore 135 à recouvrer. Les renſeignemens qu'il a pris lui laiſſent quelques eſpérances; mais on ne peut ſe diſſimuler qu'il y en aura une quantité aſſez conſidérable qu'il faut regarder comme perdue. Parmi ceux qui ſont rentrés, la plupart demandent de grandes réparations; & c'eſt ſur ce double objet, que j'ai l'honneur, Meſſieurs, de vous demander le parti que votre ſageſſe croira devoir prendre. Il faut, comme vous le voyez, prononcer ſur le dédommagement dû aux Citoyens que les circonſtances & l'ordre de la Ville ont privés de leur gage, & ſur les réparations des fuſils que le ſervice a altérés. La Ville, en promettant d'en tenir compte, s'eſt rendue le garant de l'une & de l'autre dette; & vous n'oublierez pas, ſans doute, que, s'il en eſt une ſacrée, c'eſt celle qui a aſſûré notre Liberté, & qui vous a procuré les armes qui ont fait craindre vos premiers Défenſeurs.

Sur le fond de cet Etabliſſement, proſcrit par les uns, défendu par les autres, nous ne nous permettrons aucune diſcuſſion. La Municipalité définitive qui l'approfondira dans ſa ſageſſe, prononcera ſur lui, ſur les changemens & les améliorations que demande l'intérêt général, & ſur le taux ſur-tout de l'intérêt qu'on doit lui accorder. Ce qu'il nous eſt permis de dire, c'eſt que, ſi les ſuccès ſuffiſent pour atteſter l'utilité, le Mont-de-Piété peut citer ſes progrès, puiſqu'ayant commencé par prêter 8 millions, le mobilier qu'il renferme aujourd'hui, ſe monte à 20 millions, & qu'il verſe, tous les ans, 200,000 liv. dans les Coffres de l'Hôpital. Ce que la Juſtice nous preſcrit d'ajouter encore,

c'eſt que rien n'a jamais ralenti le zéle & l'activité déſintéreſſés des Adminiſtrateurs qui le dirigent, ſans aucune eſpéce de rétribution. Pris dans le Corps des Adminiſtrateurs des Hôpitaux, ils portent dans cette Direction ces vertus, ce patriotiſme qui les diſtinguent, & qui leur fait prolonger leurs ſoins, quoiqu'ils ayent donné leur démiſſion.

LOTERIES.

Un autre Etabliſſement, fait pour fixer l'attention des Citoyens ſages, eſt celui des Loteries; du côté de la morale, la queſtion eſt décidée : du côté de la politique, c'eſt un problême. Fondé ſur une paſſion que rien ne peut détruire, qu'on retrouve dans toutes les claſſes & chez tous les Peuples, que l'eſpérance ſoutient, que l'erreur augmente, qui calcule foiblement les riſques, & s'arrête, avec complaiſance, ſur les ſuccès, eſt-il ſage de le proſcrire ? Ce jeu, perdu pour l'Etat, dont il auroit les revenus ; le ſeroit-il pour les individus ; & l'interdire publiquement, ne ſeroit-ce pas ſeulement l'obliger à ſe cacher ? Ces queſtions importantes, quand on conſidère les Loteries ſous tous leurs rapports, deviennent plus embaraſſantes à réſoudre, quand les plaintes & les réclamations dénoncent des Bureaux, où tous les jours la crédulité vient apporter juſqu'aux dernières reſſources du beſoin, quand on ſait, qu'au mépris de tous les Réglemens, de toutes les précautions priſes par la prudence, il exiſte pourtant des Banques ſecrettes, où s'engloutiſſent tous les mois pluſieurs millions, quoiqu'il n'y ait pour l'Actionnaire, ni titre ni ſûreté ; quand on ſait qu'on peut en évaluer le nombre à plus de cinq mille. Là, Meſſieurs, habite la mauvaiſe foi,

foi, & la fraude qui se permet tout ; là le confiant & aveugle joueur, vient porter son argent, pour lequel il ne reçoit qu'un papier sans caractère & sans signatures. Là se jouent toutes les Loteries de l'Europe ; là on reçoit tout, & on ne paye rien ; car le Banquier perfide, joignant à l'avantage des chances, l'infidélité de sa conduite, échappe à l'événement & aux lots qu'on vient réclamer, par les mensonges, la falsification de ses feuilles, ou la fuite. Depuis que cette inspection nous est confiée, nous n'avons entendu que des plaintes, nous n'avons vu que des friponneries, & ce sont ces détestables repaires qu'il faut que la Justice renverse, contre lesquels l'Humanité & la bonne foi réclament l'attention & la sévérité des Législateurs. Déjà le Tribunal de la Police, averti par nous, a sévi contre plusieurs de ces Banquiers clandestins. L'appel, & un Arrêt de défense, les a soustraits à la peine qu'ils méritoient ; mais vous penserez, sans doute, que s'il est une occasion où il faut que l'exécution de la Loi ne soit pas suspendue, c'est celle-ci, où le délit est si clair & si dangereux, & vous approuverez tous nos soins pour lui faire rendre son activité.

SPECTACLES.

LONG-TEMS retenus par les réclamations du Département de Police, nous ne nous sommes occupés de l'Administration intérieure des Spectacles, que lorsque votre décision nous en a rendu l'exercice. Leur régime & les abus qui en sont la suite nous ont d'autant plus frappés, que nous en avons vu les funestes effets. Nous avons vu cette propriété importante de la Commune, livrée à des Sociétés,

dont l'intérêt eſt ſans ceſſe oppoſé à ſa conſervation même. Uſufruitières de ce bien, & ſeulement occupées de ſon ſort préſent & momentané, c'eſt ce bien qu'elles chargent des événemens, des revers & des dettes; & il leur importe peu que la choſe qu'ils doivent abandonner périſſe, pourvu que ceux qui en jouiſſent ſoient heureux. Delà il pourroit arriver que la Comédie ſeroit ruinée, & les Comédiens fort riches. Il n'en eſt pas ainſi. La Comédie eſt bien ruinée, mais les Comédiens prétendent l'être auſſi. De deux Spectacles qui exiſtoient avec éclat, dans Paris, l'un, effrayé de ſa ſituation, eſt venu nous en offrir l'état, & demander des ſecours. L'autre craignant les regards d'une Adminiſtration juſte, a éludé les queſtions, s'eſt refuſé aux éclairciſſemens, & a, malgré des inſtances trop légitimes, gardé un ſilence qui prouvoit ſon embarras. Le ſeul aveu que nous ayons pu obtenir, c'eſt qu'aujourd'hui les frais abſorbent la recette; que depuis plus d'un an, elle étoit à-peu-près nulle, & que les ſommes que les Comédiens François avoient donnés aux pauvres, étoient une des raiſons de leur *deficit*. Ainſi, honorés aux yeux du Public, par leur Patriotiſme, ils venoient près de nous gémir ſur ſes effets; ainſi nous confiant leur détreſſe, ils reconnoiſſoient une autorité, quand ils eſpéroient qu'elle leur ſeroit utile, & la fuyoient quand il s'agiſſoit de lui rendre des Comptes. Cependant, ſi l'on conſulte la conduite myſtérieuſe des François, & l'Etat fourni par la Comédie Italienne, il réſulte que l'un a 1,200,000 liv. de dettes, & une charge de 40,000 liv. de penſions, & que l'autre n'eſt pas dans une ſituation plus heureuſe; & comme ces dettes ne peuvent être le fruit d'une ſeule année, comme elles exiſtent

depuis long-temps, il résulte encore mieux que ces deux spectacles restoient grévés d'engagemens considérables, pendant que chacun des Membres de la société qui les exercent, jouissant d'une rétribution qui a souvent été à 30,000 liv., la dissipoit sans songer un moment qui amortiroit les dettes, qui chargeoient la chose commune. Si quelque chose peut justifier les réflexions que nous avons l'honneur de vous présenter, c'est ce léger apperçu que des connoissances plus exactes rendroient plus fidéle. Si quelque chose peut fixer votre attention, c'est une administration vicieuse qui, sous un éclat imposteur, laisse évanouir le gage des créanciers de bonne-foi, & détruire une des propriétés les plus intéressantes de la Commune de Paris; vous rectifierez, sans doute, ce mauvais ordre qui tient à leur Constitution, vous sentirez que les spectacles ayant une grande influence sur les Mœurs, le Commerce, & la gloire même de la Capitale, il faut conserver avec soin, ce dépôt précieux; vous jugerez qu'elles précautions il faut prendre, quelle étendue, quel nombre il faut prescrire à vos théâtres, pour n'en pas laisser altérer l'éclat, pour prévenir la corruption du goût, pour protéger un art, dans lequel nous avons peu de rivaux & point de Maître. Jusqu'à ce que votre sagesse ait prononcé, nous avons cru que notre administration devoit seulement respecter les propriétés établies sans les restreindre, ni les augmenter, & laissant chacun sa place; attendre pour les reformes générales, que les Citoyens ayent dicté les loix qui doivent les diriger. Nous n'en avions tenté qu'une, les circonstances sembloient la demander, & le Public la désirer. La Comédie Italienne par des emprunts

imprudens, & par une ſuite de revers, ſe trouvoit chargée d'une maſſe de dettes conſidérables; le théâtre de Monſieur, ſans aſyle & ſans ſalle, gémiſſoit ſous le poids d'engagemens qu'il ne pouvoit remplir, puiſque ſes repréſentations étoient ſuſpendues. Nous avions cru, qu'en réuniſſant ces deux genres qui ſe rapprochent, ils ſe prêteroient un appui mutuel; que les Actionnaires du Théâtre de Monſieur, trouveroient une ſalle toute établie, & les Comédiens Italiens, des cautions de leur dette; un autre avantage s'y joignoit encore, au lieu des trois Théâtres chantans, qui ſe rivaliſent, s'envient, & ſe nuiſent, il n'en exiſtoit plus que deux, qui ayant chacun leur genre, pouvoient ſatisfaire tous les goûts, & ſe ſeconder, au lieu de ſe gêner. Nous avions entamé la Négociation, l'amour propre l'a fait échouer, les Comédiens Italiens ont préféré à l'aſſociation, les réductions les plus fortes, & retirant de leurs ſacrifices dix parts & cinq huitiémes, ont conſenti à les mettre en ſéqueſtre pour la liquidation de leur dette, & la conſervation de leur Société. Cet acte ſouſcrit par eux tous, a aſſûré un gage à leurs Créanciers, & a rendu impoſſible leur réunion, qui ne pouvoit s'opérer que par l'accord; mais dont le Public & eux, peut-être, auroient tiré plus d'avantage.

Après avoir arrêté votre attention ſur des Etabliſſemens que vos ſoins peuvent perfectionner, & rendre, ou plus floriſſans, ou plus utiles, je finirai par ceux qui vous offrent de plus douces jouiſſances, & que réclament de votre humanité, le Génie ſans fortune, & des malheureux qu'une double infirmité condamne au néant.

ÉCOLE GRATUITE DE DESSIN.

Le premier eſt l'Ecole gratuite de Deſſin. Utile au Commerce, utile dans tous les métiers ; cet art ſe retrouve dans tous les Atteliers, y porte le goût, ſeconde le Génie, & l'Ecole telle qu'elle exiſte aujourd'hui, peut citer dans la Capitale, des Artiſtes célèbres, qui lui doivent leur fortune & leur gloire. Inſtituée pour les enfans des Citoyens, à qui le haſard a refuſé la fortune, ſi elle ne développe pas leurs talens, elle occupe, du moins, ces années pénibles à paſſer, où l'oiſiveté eſt la plus dangereuſe, ou la foibleſſe ſert de prétexte à la pareſſe, & où les vices ſe forment par l'indépendance & par la réunion. La conſidérant ſous cette utilité, nous-nous ſommes occupés de ſes Réglemens & de ſes revenus. En calculant ceux-ci, nous avons vu avec douleur, que des deux objets qui les compoſoient, l'un pouvoit être anéanti, & l'autre n'étoit que paſſager : les fonds qu'elle poſſéde, conſiſtent dans les Maîtriſes qui leur ont été accordées, & qui peuvent monter à 27,000 liv. & dans les contributions volontaires des Citoyens, qui ſe ſont réunis pour la doter : les Maîtriſes ſont menacées, la bienfaiſance s'arrête, & il ne reſte à cet édifice honorable, pour la Ville de Paris, qu'une bâſe fort incertaine. Livrée aux évènemens, cette Ecole ne peut même recevoir l'accroiſſement & l'étendue qu'elle doit avoir ; elle ne peut former des diviſions dans les endroits où elles ſeroient les plus utiles ; dans ces Faubourgs nombreux, où les Ouvriers ont plus beſoin de ce ſecours, & où leurs enfans diſſipent, en jeux dangereux, un temps qu'ils ne peuvent leur faire employer. Pour parer à ce double inconvénient, aſſûrer

ſes revenus, & les étendre aſſez pour permettre la fondation de nouvelles Ecoles, M. Baufils, chargé de cette partie de l'Adminiſtration, a fait un projet qu'il ſoumettra au jugement de la Municipalité; avec de légères contributions de la part des Citoyens qui ont un intérêt plus direct à cet établiſſement, ſes revenus deviendront plus conſidérables que ſes charges. Avec ces reſſources vous établirez gratuitement des Ecoles où la jeuneſſe occupée, trouvera des talens & des leçons, d'où ſortiront des Artiſtes qui vous aſſocieront à leur gloire, & vous offriront dans leur proſpérité les tranſports de leur reconnoiſſance, & l'hommage du bonheur qu'ils vous devront.

Déjà nous avions voulu vous faire jouir du ſuccès de ces Eléves, & augmenter leur triomphe, en leur offrant ſous vos yeux, & par les mains du Chef de votre Municipalité, les prix qui ſont annuellement la récompenſe de leurs travaux & de leurs progrès. La Salle deſtinée à cette Cérémonie, étant dans le Louvre, & les circonſtances ne permettant pas d'en diſpoſer, M. Beaufils avoit négocié avec le Supérieur des Théatins, la permiſſion de l'établir dans leur Egliſe, le jour étoit fixé, les Eléves échauffés par le Patriotiſme, qui eſt devenu la Vertu de tous les âges, & voulant que le ſentiment embellit leur Etude, ont ſupplié leur Directeur de leur donner à copier le Portrait du premier Maire de Paris, afin que leur Ouvrage ornât la Salle où ils devoient être couronnés. Un déſir ſi touchant qui leur faiſoit ſacrifier juſqu'aux jouiſſances de leur amour-propre, ne pouvoit être refuſé. M. le Maire, à qui ils ont adreſſé leur Requête, a cru devoir y conſentir, & leur avoit accordé juſqu'au Dimanche 14

de ce mois. Une Cérémonie plus auguste ; les Actions de grâce, les transports de reconnoissance, que nous allons offrir dans la Métropole, pour l'époque la plus heureuse & la plus brillante de notre Monarchie, exigent un nouveau délai : d'un autre côté, occupés à des travaux utiles, les Pères & Mères de ces Enfans, dont ce jour est la fête, n'en pourroient pas jouir, si l'on choisissoit un jour ouvrable ; ainsi nous croyons qu'on ne peut déterminer la distribution que le Dimanche 21 ; &, pour vous offrir un plaisir de plus, permettez que nous sollicitions de vous, un ordre pour que la préparation de la Salle se fasse par les Ouvriers de la Commune, & soient payés par elle. Cette Ecole, à qui bientôt vous assûrerez de nouvelles ressources, profitera de cette économie dont elle a besoin, & les Enfans qui la composent, connoîtront d'abord, par un bienfait, la protection que vous leur accorderez.

SOURDS ET MUETS.

Un autre Etablissement qui sollicite plus vivement votre piété, est celui créé par l'Abbé de l'Epée, & qui semble être suspendu par sa mort ; les Eléves qu'il formoit, dispersés dans plusieurs Pensions, ayant perdu leur Père & leur Maître, s'irritent de leur oisiveté, & demandent un Instituteur. Nous les avons visités, nous leur avons promis du secours, & nous avons suspendu leur douleur. Nous avons appris que, depuis cinq ans, le Roi, guidé par son humanité, avoit attribué sur les biens supprimés des Célestins, une somme qu'il a destinée à la conservation de cette Ecole, & aux appointemens du Successeur que l'Abbé de l'Epée s'étoit choisi, & que des querelles intérieures avoient

retardé la rentrée des Classes. Nous-nous sommes occupés de trouver un emplacement, où provisoirement elles pussent être établies; nous avons des espérances pour accroître encore la somme que la bienfaisance du Roi leur avoit assurée; &, incessamment, Paris verra recommencer ces Instructions qui rendent une existence à ces Infortunés, que la Nature sembloit avoir condamnés à une ignorance éternelle, qui achévent leur création, & leur donnent la pensée & la vie : mais c'est peu des ces bienfaits, si l'on n'y joint le moyen d'assûrer leur existence; si, bornés, comme ils l'ont été jusqu'à présent, à de simples lectures, on ne rend pas utile à leur vie l'intelligence qu'on leur a donné; &, il ne faut pas le dissimuler, Messieurs, ce nouvel avantage va nous appartenir. Eloignés, par un excès de vertu, de toute espéce d'occupation, privés de toute instruction, nous les avons vus, tourmentés de leur inaction, demander qu'on l'a fît cesser, désirer des connoissances, & l'emploi d'un temps qu'ils perdent, & qui les fatigue. Vous les verrez, sans doute, avec plaisir, mettant à profit leur adresse & leur intelligence, servir eux-mêmes & la Société; & nous espérons vous faire jouir bientôt de cet heureux spectacle : leur bonheur sera notre récompense; &, si nous avons adouci le sort de quelque Infortuné, empêché quelque mal, ou préparé quelque bien, fiers de notre place, nous n'oublierons pas que ce sont vos suffrages à qui nous la devons, & qui nous ont procuré ces plaisirs, le premier & le plus doux des salaires.

De l'Imprimerie de LOTTIN *l'aîné* & LOTTIN *de S.-Germain*, Imprimeurs-Libraires Ordinaires de la Ville, rue S.-André-des-Arcs (N° 27) 1799.